



**DIRECTION FINANCES**

**ARRÊTÉ**

**Mettant fin aux fonctions de Marie-Ange LAROUSSINIE régisseur titulaire  
Régie d'avances auprès de la Direction des Finances au Conseil départemental du Cantal ;**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU l'arrêté n°20-1044 du 06/02/2020 instituant une régie d'avances auprès de la direction des finances au Conseil départemental du Cantal ;

Vu l'arrêté n° 24-1059 du 22/04/2024 portant nomination de Madame Marie-Ange LAROUSSINIE régisseur titulaire,

Vu l'arrêté n° 24-1060 du 22/04/2024 portant nomination de Madame Florence SALLE mandataire suppléant,

Compte tenu du départ pour retraite de Madame Marie-Ange LAROUSSINIE en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu l'avis conforme du Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) d'AURILLAC

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Il est mis fin aux fonctions de Madame Marie-Ange LAROUSSINIE régisseur titulaire à compter du 31 décembre 2025,

**ARTICLE 2** : Mme la Directrice Général des Services du Département et M. le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) d'AURILLAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AURILLAC, le **01 AVR. 2026**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Bruno FAURE

Signature du Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) d'AURILLAC  
Précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

*Vu pour acceptation*

Le Responsable du SGC d'AURILLAC  
Nicolas RAYMON

Signature du régisseur titulaire  
Précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

*Vu pour acceptation*

Signature du mandataire suppléant  
Précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

*Vu pour acceptation*